

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Oui, c'est une problématique majeure qui concerne un nombre important de femmes, plus particulièrement les femmes qui doivent concilier vie familiale et vie professionnelle.

- La flexibilisation des horaires de travail, les changements des rythmes scolaires font que nombre de familles se trouvent confrontées à la fois à des difficultés économiques et organisationnelles. Ainsi, pour de nombreuses familles, faire garder son ou ses enfants relève de la quadrature du cercle.
- Les dispositifs actuels (modes de garde, soutiens à la parentalité, horaires scolaires, ...) répondent insuffisamment aux besoins réels de nombreuses familles.
- Le système d'attribution des aides financières ne prend pas en compte les nouveaux modes de vie, les diverses compositions familiales (monoparentale, recomposée, etc..) ainsi que la réalité des parcours professionnels et des emplois atypiques.
- S'absenter régulièrement du travail, trouver des solutions de garde peut de mettre en difficulté financièrement la famille.
- La situation est analogue pour les proches aidants en termes d'accompagnement d'enfant-s, de parents âgés ou d'un membre de la famille en situation de handicap.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

- Développer des politiques publiques concertées favorisant une vision de la famille actuelle et intégrant les défis actuels et futurs de familles : de l'éducation des enfants aux soins aux parents âgés.
- Développer le congé paternité et parental ainsi que des solutions favorisant plus de souplesse dans les horaires ou le lieu de travail ;
- Développer des mesures en faveur des proches aidants.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Le manque d'informations et de communication lié aux prestations de soutien possibles.

Les formulaires de demandes qui sont souvent uniquement écrits en français et accessibles par internet. Il faut donc avoir un accès à internet et/ou la capacité de l'utiliser. Cela prétérite les non francophones.

Les démarches administratives qui sont parfois si complexes, qu'en l'absence d'un soutien bénévole ou professionnel, les familles renoncent à les terminer.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Des campagnes d'information

Une simplification des démarches administratives

Des formulaires compréhensibles édités en plusieurs langues

Une « help line »

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
Les Verts préfèrent un Office de de la famille, rattaché au Conseil d'Etat ou au département présidentiel afin de favoriser la collaboration interdépartementale, qui permettrait
- de visibiliser l'ensemble de tous les dispositifs mis en place,
 - d'avoir une approche transversale et pluridisciplinaire de la politique familiale cantonale, intégrant toutes les étapes de la vie de famille.
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
- Permettre une véritable coordination des dispositifs actuels menés par le canton et par les communes,
 - Faciliter développement des dispositifs actuels,
 - Offrir un lieu de concertation, de dialogue et renforcer les liens entre les parties prenantes.
- b) Quels en seraient les désavantages ? -
4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
Anticiper les défis actuels et futurs par l'analyse de données locales, nationales et internationales.
- b) Quels en seraient les désavantages ?
Le risque d'une prise en compte nuancée des résultats et des recommandations par les pouvoirs publics.
5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?
Bien qu'il existe un certain nombre de mesures et d'actions en faveur des familles (dont les allocations familiales et d'études, subsides Lamal, allocations logement et accès logement bon marché) et des politiques communales spécifiques (petite enfance, aînés, sport, culture, animation socio culturelle, etc.), il n'y a pas de réelle politique familial cantonale.
Le fait que la famille est toujours considérée comme relevant exclusivement de la sphère privée.
Les inégalités de traitement engendrées par les politiques familiales de proximité communales.
- Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?
- Information, conseils, accompagnement des familles ;
 - Faciliter les démarches administratives et donc l'accès aux différentes allocations ;
 - Adapter les dispositifs à la réalité des divers types de familles actuelles (dont les PCFam) ;
 - Prévenir le risque de pauvreté des enfants, des familles en situation de vulnérabilité dont plus particulièrement les familles monoparentales ;
 - Inciter les employeurs à favoriser le travail à temps partiel, congés « care », etc. ;